

LA ROUTE MEURTRIÈRE



Depuis le 1^{er} janvier 1957, neuf de nos collègues ont été tués sur le chemin du travail : cinq circulaient à moto, trois à vélomoteur ; un roulait à vélo. Tous sont morts à la suite d'une fracture du crâne.

D'autres encore — hélas ! — ont été tués ou mutilés sur la route alors qu'ils se déplaçaient, pour leur bon plaisir, sur un engin motorisé.

Sur le lieu du travail, c'est dans notre propre intérêt qu'on nous demande de respecter les règles de sécurité. On nous fournit des lunettes, des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs. En outre, des dispositions techniques nous préservent du danger.

Mais à quoi bon tout cela si nous enfourchons notre moto ou notre vélomoteur sans souci des risques et si nous roulons avec imprudence !

Motocyclistes, vélomotoristes, sur le chemin du travail, c'est nous qui devons veiller nous-mêmes à notre propre sécurité :

- Tenons notre machine en bon état ;
- Respectons le code de la route ;
- Evitons les vitesses exagérées ;
- Faisons doublement attention sur les routes humides, verglacées, enneigées ou jonchées de feuilles mortes, surtout pendant l'obscurité ;
- Portons des casques protecteurs ;
- Et soyons sobres ; ne roulons pas lorsque nous avons bu des boissons alcoolisées.